

rapport, il n'est pas d'accord avec moi. Je vais vous expliquer en quoi j'estime que ces propositions nous éloignent de la réforme proposée par le Comité McGrath.

Premièrement, comme je l'ai dit l'autre jour, certains des arguments présentés en faveur de la modification du calendrier ou contre celle-ci sont valables. Certains croient que les députés devraient pouvoir passer périodiquement une semaine dans leur circonscription lorsque la Chambre ne siège pas, notamment ceux qui ont de grandes distances à parcourir et tous ceux d'entre nous à qui il est déjà arrivé de prendre des engagements dans leur circonscription et de devoir les annuler afin de revenir ici pour une raison ou une autre. Personnellement, j'y vois certainement des avantages. Cependant, je ne crois pas que cette question doive constituer l'élément fondamental de ce débat. D'autres aspects plus importants sont en jeu.

• (1610)

En proposant, comme il le dit, de rendre le processus législatif beaucoup plus efficace à la Chambre, le gouvernement dépasse la mesure. Les avocats ont l'habitude de dire que les cas d'exception desservent le droit. Par crainte de ce que pourraient faire les députés indépendants et ceux du Bloc québécois, du Parti réformiste ou autre, le gouvernement a proposé de modifier les dispositions sur le consentement unanime d'une façon que nous regretterons tous et qui va certainement à l'encontre de l'esprit du Comité McGrath, comité qui proposait d'accroître les pouvoirs des simples députés. Cela prive certainement les simples députés de leur pouvoir, à moins qu'ils ne soient 25, de faire obstacle au rouleau compresseur du gouvernement, dans l'éventualité où ce dernier voudrait utiliser cette disposition pour faire adopter une loi à toute vapeur.

À l'époque, nous étions tous d'accord avec le Comité McGrath pour dire que les tactiques dilatoires ne sont pas nécessairement mauvaises. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques et des fonctions de la démocratie parlementaire. Le public ne le comprend pas toujours. Lorsqu'ils tentent de retarder les choses, les partis d'opposition ne font pas toujours que manifester leur mécontentement et épancher leur bile. En agissant ainsi, ils assurent au public un délai crucial qui lui permet de se mobiliser contre une mesure considérée ou non comme contestable. L'opposition permet de disposer d'un délai. Parfois, après quelques jours d'obstruction, nous nous rendons compte que les gens ne sont pas intéressés, et nous laissons alors avancer les choses. Parfois, nous retar-

Initiatives ministérielles

donc les choses pendant quelques jours et nous constatons que la colère du public monte, alors nous faisons encore de l'obstruction pendant quelques jours de plus. Il arrive parfois que nous le fassions pendant plusieurs semaines. C'est ainsi que fonctionne le système. Il n'y a là rien de répréhensible. Cette façon d'agir irrite les gouvernements, mais elle constitue un des modes de fonctionnement des démocraties parlementaires.

Le public sous-estime parfois le rôle que peut jouer l'opposition. Parfois, nous retardons les choses et nous constatons que les gens ne sont pas intéressés, soit. En d'autres occasions, l'obstruction de l'opposition s'est révélée cruciale. En proposant d'accélérer encore davantage le processus législatif, en plus des mesures déjà adoptées en 1969, 1983 et 1985, et en n'incluant pas sa proposition dans un ensemble de propositions qui accorderaient d'autres pouvoirs à l'opposition, le gouvernement s'expose aux critiques dont il a fait l'objet et qu'il a jugées si choquantes.

Si le gouvernement veut rendre cette Chambre plus efficace, il devra faire en sorte qu'elle possède plus de pouvoirs réels pour accomplir des travaux vraiment significatifs. Le gouvernement n'a pas agi en ce sens. S'il le faisait, les députés pourraient jouer un rôle vraiment utile et les partis d'opposition ne seraient pas obligés d'essayer de gagner du temps ou de faire de l'obstruction. Or, la réforme proposée ne va pas en ce sens.

Si nous avons essayé d'aller de l'avant et de produire une proposition globale, la réforme aurait permis de résoudre certains problèmes que les députés trouvent vraiment frustrants. C'est pour cela que la période des questions s'est détériorée et c'est pour cette raison que tout ce que nous faisons ici semble être rigoureusement filtré avant de parvenir au public.

On a beaucoup parlé de la télévision. Un député a dit que la télévision ne ment pas, d'autres ont déclaré que la télévision montre les gens sous leur vrai jour. J'estime pour ma part que la télévision, en tant que moyen d'information, peut donner une image trompeuse dans la mesure où elle ne révèle pas complètement tout ce qui se passe ici. La télévision ne ment peut-être pas à condition qu'on la regarde en permanence, qu'on la regarde en ce moment même, qu'on ait amplement le temps de regarder le canal parlementaire. Mais si on regarde seulement ce qui est rapporté dans les nouvelles, alors la télévision donne effectivement une image déformée de ce qui se passe ici.

Le député d'Annapolis Valley—Hants a dit que les gens en ont assez des querelles partisans. Ce n'est pas